

# CHARTRE RÉFÉRENTIEL QUALITÉ WEBACAD

SAS WEBACAD

NDA : 44570472057

SIEGE SOCIAL : 16 RUE DU REBBERG, 57400 SARREBOURG

SIRET : 98516361700014

PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION : 15 RUE DE LA GARE, 57400 SARREBOURG

SIRET : 98516361700022

Certifié Qualiopi

Mise à jour : 31/03/2026

## PRÉAMBULE

La présente charte référentiel qualité s'applique à toutes les activités de WebAcad, incluant les actions de formation (AF), les formations par apprentissage (CFA), et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle concerne l'ensemble des parties prenantes : stagiaires, apprenants, candidats VAE, formateurs, personnel administratif et technique, clients et partenaires.

Cette charte formalise l'engagement ferme et définitif de WebAcad à maintenir et respecter les exigences du Référentiel National Qualité (RNQ) garantissant la certification Qualiopi, ainsi que l'ensemble des réglementations en vigueur (Code du travail, RGPD). Elle est transmise par courriel, remise en main propre, disponible sur la plateforme LMS, affichée dans les locaux et consultable sur simple demande.

## ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Cette charte définit les engagements qualité de WebAcad visant à garantir des prestations adaptées, accessibles et satisfaisantes pour toutes les parties prenantes

. Elle s'appuie sur les 7 critères du Référentiel National Qualité (RNQ) et s'applique à l'ensemble des processus pédagogiques, administratifs et partenariaux, que la prestation se déroule en présentiel, à distance ou en format hybride

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DE QUALITÉ

Afin de répondre aux plus hauts standards Qualiopi, WebAcad s'engage au quotidien à :

Identifier précisément les besoins des apprenants, des clients et des partenaires.

Offrir des formations conformes aux référentiels de certification applicables (notamment le RNCP).

Mobiliser des ressources pédagogiques et humaines hautement qualifiées.

Assurer un suivi personnalisé et une évaluation rigoureuse des acquis tout au long du parcours.

Respecter scrupuleusement les exigences légales, réglementaires, ainsi que les obligations liées à l'accessibilité et au RGPD.

Améliorer continuellement ses pratiques grâce au recueil et à l'analyse des retours des parties prenantes.

## ARTICLE 3 : GESTION DES NON-CONFORMITÉS

Détection et correction : Tous les écarts constatés (retards, erreurs pédagogiques ou administratives) sont formellement identifiés, analysés et corrigés par le biais d'actions correctives immédiates.

Sanctions : Les manquements graves aux engagements qualité définis dans cette charte peuvent entraîner des sanctions adaptées (rappel à l'ordre, résiliation, exclusion)

## ARTICLE 4 : COMMUNICATION ET DIALOGUE QUALITÉ

Diffusion : Les indicateurs qualité (taux de satisfaction, taux d'insertion, etc.) sont communiqués aux parties prenantes, notamment via des rapports annuels ou directement sur le site web de WebAcad.

- Dialogue : Les échanges sur l'amélioration de la qualité sont facilités et encouragés par l'intermédiaire des délégués (stagiaires, personnel) et lors des réunions partenariales.

- Visibilité : Les engagements qualité de l'organisme sont promus de manière transparente dans l'ensemble de nos supports de communication (plaquettes, réseaux sociaux)

## ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR, MODIFICATIONS ET ACCEPTATION

Application et Révision : Cette charte entre en vigueur dès sa transmission. WebAcad se réserve le droit de la modifier pour s'adapter aux futures évolutions du RNQ ou aux besoins internes. Les modifications seront notifiées par courriel et actualisées sur le LMS.

Acceptation : La signature d'un contrat (formation, travail, partenariat), l'émargement, ou l'accès au LMS vaut acceptation pleine et entière de la présente charte.

Articulation documentaire : La présente charte complète les Règlements Intérieurs, la Charte informatique et la Charte d'éthique, formant ainsi un cadre qualité global et cohérent

## ARTICLE 6 : LITIGES ET MÉDIATION

Tout différend relatif à l'application ou à l'interprétation de cette charte sera soumis en priorité à une tentative de résolution amiable via la Direction ou le Référent Qualité. À défaut d'accord, les juridictions compétentes de Sarrebourg seront seules saisies pour trancher le litige